

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 3 décembre 2019

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

En ce dernier conseil de l'année, le président salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs du public
Monsieur Chollet, boursier communal

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Alexander Irina
André Arnaud
Chatelain Georges
Chatelain Lucette
De Garrini Yves
Guichard Maria
Krähenbühl Olivier
Lohri Amandine
Nuq Didier

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membres non-excusés : Eichenberger Loïc
Greppin Maurice
Trarieux Christian

▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 25
Le nombre de conseillers présents est de 35
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 34

Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 20h04
15.01.2020

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Une modification est demandée au point no 4. Le libellé du préavis est complété comme suit :

Préavis N° 16/2019 – demande d'autorisation de vendre de la parcelle N° 142 « Annexe de l'Observatoire » d'une surface de 3274 m²

Aucune autre modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

d'accepter l'ordre du jour tel que modifié à l'unanimité par 34 voix pour

Avant de démarrer la séance, le président demande une minute de silence pour témoigner notre sympathie à notre municipal M. Dominique Gafner à la suite de la perte de son papa M. James Gafner, ainsi qu'à notre scrutatrice Mme Lucette Chatelain pour la perte de sa maman, Mme Marguerite Félix-Heiniger.

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019**

Aucune demande de modification du procès-verbal n'ayant été demandée, le président passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

d'approuver le PV du 8 octobre 2019 :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| • Accepté par : | 28 voix pour |
| • | 0 voix contre |
| • | 6 abstentions |

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

• **Communication du bureau et correspondance reçue (par le président)**

Je vous rappelle qu'en fin de séance, une verrée est organisée par la municipalité, à laquelle toute l'assemblée, ainsi que le public êtes cordialement invités.

Je prie les présidents des commissions, qui ne l'ont pas encore fait, de transmettre les fichiers des vacations à M. Chollet pour le vendredi 6 décembre au plus tard.

Le samedi 30 novembre vous avez été nombreux à participer à l'inauguration de notre nouvelle école. Je vous remercie pour votre visite. Je remercie aussi la municipalité, le personnel communal, et les pompiers qui ont tout préparé et fait en sorte que la fête soit belle.

Je tiens à saluer ici la qualité de la réalisation de cet ouvrage qui, aux dires de nombreux visiteurs, nous donnait envie de retourner à l'école.

Je remercie aussi le corps enseignant et les enfants pour les chants, les animations et l'enthousiasme de l'accueil réservé aux nombreux visiteurs.

Le 9 février 2020 est un jour de votations. La préfecture nous a autorisé à organiser une élection complémentaire pour les trois postes vacants, éventuellement 4, si une démission devait nous parvenir d'ici la fin de cette année. Si le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre souhaité, nous procéderons à leur élection tacite. Si le nombre en est plus élevé, et que plusieurs viennent ensuite obtiennent la majorité absolue, nous disposerons de nouveaux viennent ensuite.

Si l'un d'entre vous pensait quitter le conseil, ce serait bien de nous le dire assez rapidement.

Je vous encourage à approcher des gens pour qu'on ait des candidats de qualité et je passe la parole à notre secrétaire qui vous donnera les consignes de vote reçues de la préfecture.

Maria-José Hautier, secrétaire

Nous devons déposer les listes à Votelec le 19 décembre et elles doivent, préalablement, être approuvées par la préfecture. Le délai d'inscription est fixé au 16 décembre à midi. Il est trop tard pour faire un « tout ménage », mais si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé, j'ai ici des listes d'inscription que vous pourrez venir prendre en fin de conseil. Des listes sont également fournies à l'administration communale aux heures d'ouvertures habituelles.

Nous avons demandé que l'information soit mise au pilier public, ainsi qu'aux éco-points, à la déchèterie et sur les boîtes postales des quartiers, afin qu'un maximum de gens soient informés de cette élection.

Nous procéderons au tirage au sort de l'ordre des listes reçues le 16 décembre à 12h dans la salle des commissions.

Le président exprime son étonnement d'un délai et d'une mise en place si courts, d'autant qu'il y a plus de 2 mois qu'un courrier a été envoyé à la préfecture pour l'organisation d'une élection complémentaire et qu'elle avait été acceptée.

• **Communications de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Pierre Graber, syndic

Le syndic salue l'assistance pour cette dernière séance du conseil, et excuse la presse, Mme Laura Lose du journal La Côte, qui ne sera pas présente ce soir.

Inauguration de l'école Je remercie tous les participants, parmi vous, qui ont eu la curiosité de venir samedi à cette inauguration. Nous avons eu des hôtes illustres avec Mme Cesla Amarelle, le Préfet, les syndics des communes du groupement de l'AISGE. Je remercie également les organisateurs, la municipalité, et tous ceux qui ont été impliqués dans cette belle fête et je crois qu'elle restera dans les mémoires pour longtemps. Je vous rappelle qu'on inaugure une école tous les 30 ans.

Dominique Gafner, municipal

Pompes alimentant notre réservoir Je vous en avais déjà parlé. Le bâtiment appartient à Trélex. Ils vont passer un préavis car il faut changer ces pompes en urgence. Par contre, il y aura une répartition des coûts dus à la consommation, qui selon la convention est de 42 % pour Trélex et 58 % pour St-Cergue. Le préavis sera de CHF 230'000.- pour l'infrastructure, les tuyauteries, etc. et sera payé par Trélex et nous financerons par l'amortissement. Je vous en informe car cela apparaîtra dans les comptes à partir de 2021. Les travaux débuteront en mars prochain.

Mise en séparatif (PGEE) Les travaux se sont terminés avant les Fêtes. Nous avons pu goudronner avant l'inauguration de l'école, malgré les problèmes de météo et d'affaissements de terrains qui nous avaient contraints à arrêter les travaux pour sécuriser. Vous avez vu qu'à Crévatzévaux nous avons posé le dernier tuyau en PE soudé avec un chemisage. Nous n'avons pas pu faire le raccord final qui sera effectué en début d'année prochaine avec la suite des travaux prévus à la Place Sy-Vieuxville.

Rénovation de la conduite d'eaux usées qui descend après notre déversoir d'orages qui appartenait à l'APEC. Nous avons fait les travaux et nous avons eu des transactions avec l'APEC pour leur remboursement. Lors du dernier conseil intercommunal de l'APEC, il a été décidé à l'unanimité de nous rembourser la totalité des frais que nous avons eus, y compris les études, soit environ un demi-million.

Problèmes d'eau qui seraient liés à des cancers et mentionnés par la presse. Il n'y a aucune relation de cause à effet et j'en ai informé la Côte et le 24 Heures. Les cancers ne sont pas liés à des problèmes bactériologiques. Les dernières analyses effectuées aux Rousses (du 25 novembre 2019) ne montrent aucune trace de quoi que ce soit dans l'eau qui alimente La Cure. On retrouve les mêmes données sur les analyses effectuées par le SCAV (canton de Vaud). Ces analyses sont à votre disposition.

L'année prochaine, le SCAV ne pourra plus faire ces contrôles, car ils doivent honorer d'autres règlements et n'auront plus le temps d'analyser l'eau de boisson. Nous avons envoyé des appels d'offres pour ces contrôles et avons reçu plusieurs réponses. Nous allons travailler, dans un premier temps, avec le laboratoire des SI de Lausanne et nous allons décider de la fréquence de ces contrôles. Nous allons profiter des jeux olympiques sur France pour déjà demander une analyse.

Pour rassurer la population j'ai fait contrôler l'eau de boisson par les SI de Genève : notre eau du robinet est sans danger et très bonne.

Mme Françoise Samuel, municipale

Manifestations passées

Présentation de quelques photos de l'inauguration de l'école et dont le syndic a déjà parlé. Les nombreux enfants de notre école qui ont chanté, la conseillère d'Etat Cesla Amarelle, et la visite active de l'école, agrémentée d'ateliers organisés par les maîtresses.

Manifestations futures

- Ce vendredi 6 décembre à la patinoire, qui est maintenant gratuite, et qui sera ouverte à la sortie des classes pour accueillir la venue de Saint Nicolas. Les enfants pourront ainsi profiter de cette journée.
- Ce samedi 7 décembre : Téléthon. C'est l'occasion d'acheter votre sapin, de manger une bonne raclette et de profiter de la bonne ambiance.
- Ce samedi 7 décembre : journée découverte du Shiatsu à l'ancienne poste
- 24 décembre : descente aux flambeaux sur les pistes de ski du village par le Père Noël, avec à l'arrivée distribution de friandises pour les enfants devant l'école.
- 31 décembre : les Z'Amis de St-Cergue offrent le vin chaud et la soupe près de l'Office du Tourisme en fin d'après-midi.
- 2 février : Fête des enfants sur les pistes de ski du village avec compétition pour les élèves de 1P à 6P.
- 14 février : le traditionnel « Kiss & Ski » avec descente aux flambeaux.
- 7 mars : soirée télémark et déguisements pour marquer la fin de cette saison de ski et la fermeture des pistes le dimanche 8 mars.

Défibrillateurs Les 2 défibrillateurs que nous avons viennent d'être installés. L'un dans le local du bancomat et offert par la Rétro-moto Internationale et l'autre sur la façade en face de l'école. Je viens d'apprendre que le défibrillateur attendu à la Gare est en train d'être installé et si tout va bien, il devrait également y avoir un défibrillateur installé à la Gare de La Cure (assuré par le NSTCM).

J'organise, avec des professionnels, des cours de réanimation (massage cardiaque, utilisation des défibrillateurs) en principe en février. Si quelqu'un est intéressé à participer à ce cours, qu'il me le signale. Les frais seront répartis entre la commune et le participant. Le but étant d'avoir le plus de personnes possibles pouvant répondre en cas de problème et d'agir vite avant l'arrivée de l'ambulance.

La Balade à Beatrix doit être rénovée. Cette balade avait été mise en place sous la municipalité de M. Natalini, par le municipal M. Brack, avec pour chef de chantier M. Jean-Michel Rey, votre président. Nous allons nous atteler avec M. Rey pour rénover ce chemin. J'ai eu des contacts avec l'agence « Experientiel » pour ajouter une plus-value. Cette rénovation donnera lieu à un nouveau look en rajoutant des illustrations historiques. Nous souhaiterions financer une partie de ces travaux par des parrainages. Nous sommes à l'écoute des personnes qui souhaiteraient s'investir. Nous reviendrons avec un projet plus concret (par ex. avec le premier poteau) afin que vous puissiez juger du résultat et qu'on puisse aller de l'avant avec le projet.

M. Laurent Mathez, municipal

Trottoir tracé place Sy-Vieuxville La municipalité était très soucieuse, dès l'ouverture de l'école, en ce qui concerne la dépose-minute. Le parking de Jean-Jacques Rousseau, avec ses travaux étant peu disponible, nous vous avons proposé de tracer un trottoir le long du parking de la Place Sy-Vieuxville ainsi qu'un sens unique qui relie le parking inférieur au parking supérieur (caserne pompier).

Véhicule de voirie Nous avons reçu notre nouveau véhicule et sommes parés pour l'hiver.

M. Paul Ménard, municipal

Hangar pour la voirie Le projet d'un hangar à côté de la déchèterie a donné lieu le 14 novembre dernier à une rencontre avec la préfecture, le service des forêts, la direction générale du service des eaux, notre géomètre et le SDT (service du développement territorial). Le préfet a relevé qu'il avait commencé son mandat avec ce dossier et qu'il allait prendre sa retraite sans que cela soit réglé, tout en soulignant que la commune de St-Cergue faisait tous les efforts nécessaires pour trouver une solution, mais que le SDT faisait tout pour bloquer. Dans le district de Nyon, il n'y a pas un PGA (plan général d'affectation) qui soit en voie d'acceptation.

Nous avons des services qui supportent notre projet, et nous n'avons pas de plan B. Le service des forêts, qui généralement bloque, aujourd'hui nous appuie. La direction générale de l'environnement, service des eaux ne se prononcent pas car ils n'ont jamais reçu le dossier par le SDT. Le bail de la parcelle 329 se termine le 31 décembre et ne sera pas prolongé. Nous précisons toutefois qu'en cas d'expulsion des locataires, ce ne serait pas la commune qui le ferait, mais le SDT.

La commune a invité les utilisateurs de la parcelle 351 à une rencontre le 9 décembre prochain. Nous nous sommes vus hier avec les représentants de l'Observatoire et du Belvédère et je pense que nous pourrions trouver une solution concernant le bruit généré par les activités.

Finances Comme la municipalité l'a indiqué à plusieurs reprises, elle doit faire des emprunts aujourd'hui pour assurer ses investissements. Notre marge d'autofinancement représente 17-18 % de nos besoins. Nous avons panaché ces emprunts à court terme.

Mais nous avons aussi une responsabilité d'assurer le futur financier de la commune en maintenant aussi le long terme. Dans ce contexte, nous avons fait un emprunt d'un peu plus de CHF 5 mio, sur 10 ans, à un taux d'intérêt de 0.16 %, ce qui représente des frais de l'ordre de CHF 9'000.-. Sachant qu'aujourd'hui la moyenne de la dette de l'intérêt de la commune de St-Cergue est de l'ordre de 0.66. Au court de l'année 2020, d'autres emprunts seront pris et nous envisagerons la stratégie du court terme et/ou du moyen terme.

Le président remercie la municipalité pour ces informations et passe au point 3 de l'ordre du jour

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis N° 15/2019 - Budget 2020

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Charges Comme vous le savez, les comptes 2018 se sont soldés par un déficit, essentiellement dû aux retours d'impôts pour des contribuables d'env. CHF 800'000.-. Aujourd'hui, et dans ce contexte, nous présentons un budget qui sera équilibré, ayant été très prudents sur les revenus.

On parle d'une diminution des charges de près de CHF 3 mio, essentiellement due par la diminution des amortissements par rapport au budget 2019. Tout le reste demeure dans les mêmes eaux.

En 2020 il y aura un prêt de CHF 2 mio, qui devrait être renégocié qui aujourd'hui est à un peu plus de 2 % d'intérêts, alors que le taux moyen est actuellement de 0.66 %.

En ce qui concerne les remboursements, nous avons une diminution importante. Notre participation à l'AVASAD a été reprise par le canton. Les aides et subventions continuent d'augmenter, essentiellement dues à l'augmentation du nombre d'enfants.

Nous avons prévu d'affecter une réserve de CHF 150'000, grâce aux ventes de DDP, aux attributions aux fonds de financement.

Revenus En ce qui concerne les revenus, les impôts sont estimés sur la base des encaissements moyens enregistrés jusqu'à fin 2018, les revenus du patrimoine sont influencés par l'estimation des ventes de DDP, les taxes et émoluments sont tributaires des axes de raccordements des nouvelles constructions et les recettes cantonales restent stables.

Les participations, remboursements des collectivités publiques enregistrent une hausse importante des retours péréquatifs, les autres participations n'enregistrent pas de modifications significatives, les prélèvements au fonds de réserve reviennent à un niveau normal et les imputations internes n'ont aucune influence sur le budget, les charges et revenus étant équilibrés.

On se retrouve avec un budget de l'ordre de CHF 13 mio, avec un résultat bénéficiaire.

M. Ménard présente les différents graphiques qui se trouvent dans la brochure du budget (page 8 et suivantes).

Le président remercie M. Ménard pour ces explications et passe la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

Vous avez certainement lu notre rapport qui est bien complet. J'aimerais attirer votre attention sur le tableau de la dernière page, qui est celui des amortissements. On parle chaque année des problèmes du peu de marge d'autofinancement, mais ce qui est

intéressant quand on regarde ce tableau, est que la somme de tous les amortissements est bientôt proche du million. Ceci est lié au fait que vous, conseillers communaux, acceptez toujours les investissements nouveaux qui vont se reporter en tant qu'amortissement une fois les travaux terminés, sur les années à venir.

Je remercie la municipalité qui, pour la première fois depuis une dizaine d'année, nous présente un budget qui n'est pas déficitaire, avec un équilibre qui penche du bon côté.

Le président remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion chapitre après chapitre :

1. Administration générale : la parole n'est pas demandée.

2. Finances : la parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments : la parole n'est pas demandée.

4. Travaux : la parole n'est pas demandée.

5. Instruction publique et cultes

Le président donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Les charges (frais administratifs 500.3522.00) augmentent de CHF 30'000.- en 2020, alors que pour les comptes de 2018 et le budget 2019, ils se montaient à CHF 3'000.-. On parle de la création d'une fondation des Alumni de Genolier. Est-ce la raison de cette différence ?

M. Paul Ménard, Municipal

C'est une avance des communes. En Amérique du nord, lorsque l'on va à l'université, on est redevable envers celle-ci et on participe à une fondation qui permet de financer les bourses, la rénovation des bâtiments, etc. A l'AISGE nous n'allons pas financer de nouveaux bâtiments, mais suite à une décision du tribunal fédéral concernant les camps scolaires qui ne doivent plus être financés par les parents (gratuité de l'enseignement), le CODIR de l'AISGE a décidé de créer une fondation. Les membres seraient la population, l'AISGE et aussi les anciens élèves. L'objectif est que cette fondation puisse continuer à financer les camps scolaires, puisque nous ne pouvons pas prendre ni dans les impôts, ni demander aux parents. Ce premier montant est avancé par les 5 communes. Si parmi vous certains pensent qu'il est important que les enfants puissent continuer à participer à des sorties scolaires et des camps, je vous encourage à soutenir cette fondation des Alumni de Genolier.

M. Beux demande à revenir sur le chapitre 4 – travaux – concernant les ordures ménagères (rubrique 450). Le président l'autorise à poser sa question

M. Beux

Nous étions fiers, il y a quelques années, de l'équilibre entre les revenus et les charges de nos ordures ménagères. Aujourd'hui, cet équilibre a disparu. Avons-nous une explication à cela ?

Le président remercie M. Beux et donne la parole à M. Gérald Chollet

M. Chollet, boursier

Depuis quelques années, le compte 45 est splitté en 3 sous-comptes : le 450 (ordures ménagères et les infrastructures administratives), le 451 (déchèterie et déchets valorisables) et le 452 (déchets spéciaux, qui peuvent être financés par l'impôt). Lorsqu'on établit le budget, on sépare particulièrement ces rubriques. Lorsque nous faisons la clôture des comptes on regarde ce qui peut être couvert et les deux fois que

vous avez eu les comptes, l'intégralité était couverte et même une affectation à réserve. On doit avoir un montant de CHF 8'000.- à 10'000.- sur le fonds de réserve pour les déchets. Mais nous ne pouvons pas le présenter ainsi sur le budget, mais en cas de déficit lors de la clôture des comptes, on pourrait prélever dans cette réserve. Tout comme les dicastères de l'eau et de l'épuration, qui sont des dicastères affectés. On fait apparaître au 452 ce qui pourrait être financé par l'impôt.

Le président remercie M. Chollet pour ses explications et reprend la discussion par chapitre

6. Police : la parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale : la parole n'est pas demandée.

8. Services industriels : la parole n'est pas demandée.

Le président donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Serait-il possible d'avoir dans les comptes une vision de ce que coûte l'eau française et ce que coûte l'eau suisse ? A-t-on le droit de le faire ? Est-ce une volonté de que cela n'apparaisse pas ? Est-ce trop compliqué ?

M. Dominique Gafner, municipal

Il s'agit d'un compte global du coût de l'eau, car nous ne pouvons pas faire des tarifs distincts à La Cure ou à St-Cergue. Si vous souhaitez les résultats comparatifs, je suis à votre disposition. Nous savons quelle est la consommation de La Cure et celle de St-Cergue. Mais il n'y a qu'une seule facturation pour l'ensemble de la population, il n'y a qu'un compte pour l'eau potable.

M. Beux

Ma question n'est pas ce que l'on dépense, mais combien cela nous coûte ?

M. Gafner

J'ai bien compris mais l'eau des Rousses est à côté, alors que l'eau pour St-Cergue doit être pompée 500m plus bas. Les coûts sont totalement différents, mais comme déjà dit, je suis volontiers à votre disposition pour vous faire une présentation.

Le président remercie M. Gafner et propose que lors d'un prochain conseil M. Gafner nous fasse un schéma.

Le président clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre celle d'ordre général sur le budget 2020. Il donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Je remercie la commission des finances pour son travail exemplaire et pour nous avoir fait remarquer qu'il y avait des préavis qui n'étaient pas toujours dans le bon ordre.

Je me demandais si la municipalité avait pris en compte ces remarques pour la présentation des prochains préavis. Par ex. la rénovation des trottoirs de la rue de la Gare, avant l'étude de la réfection de cette rue. Je pense que l'on devrait d'abord faire l'étude, sauf si celle-ci ne va pas toucher aux trottoirs, auquel cas je peux comprendre. Le goudron posé sur le parking de la Rte d'Arzier, avant de faire des fouilles pour la pose de conduites. Je comprendrais que ce serait pour avoir de l'argent puisque nous allons poser des parcomètres, mais ce serait dommage d'abîmer un beau tapis de goudron et ce serait plus coûteux.

M. Pierre Graber, syndic

Concernant la rue de la Gare et ses trottoirs. Contrairement à ce qui a été dit par la commission des finances dans son rapport, l'étude d'Urbaplan a été faite pour la rénovation complète de la rue de la Gare depuis le Petit Gourmand jusqu'au futur Parc & Rail de l'ancienne école de Basse-Ruche.

Cette étude doit, pour l'instant, rester dans un tiroir en attendant les travaux prévus à la Gare. Entre autres pour la mise en place de passages souterrains accessibles aux handicapés.

Une autre étude est en cours, et dont Mme Samuel vous a parlé, c'est l'étude « Expérientiel » qui permettra aux touristes qui arrivent à St-Cergue de se diriger vers les activités de loisirs.

Nous avons été interpellés en ce qui concerne l'accueil des touristes qui arrivent par les transports publics. Il a été qualifié de déplorable et les trottoirs qui mènent au centre du village sont en si mauvais état que les gens se tordent les pieds, raison de notre souhait de le rénover, surtout si les gens montent en train, chaussures de ski aux pieds.

Concernant le goudronnage du parking de la Rte d'Arzier, il va de soi que nous n'allons pas faire la surface avant de faire le dessous. Dans la plupart des projets de notre plan d'investissement, notre boursier a fait attention à ce que, lors de la réalisation de chaque projet, aussi bien à La Cure qu'à St-Cergue, le dessous soit fait avant le dessus.

Le président remercie pour cet échange qui donne lieu à de nouvelles informations. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 15/2019 - Budget 2020

- **Vu le préavis de la municipalité N° 15/2019**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter le budget communal pour l'année 2020 tel que présenté

▪ **Accepté à l'unanimité**

Par :

34 voix pour

M. Pierre Graber, syndic, remercie la commission des finances, qui malgré quelques petites erreurs a fait un excellent travail et rédigé un rapport de qualité et très complet.

- **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 16/2019

Demande d'autorisation de vendre la parcelle N° 142 « Annexe de l'Observatoire » d'une surface de 3274 m2

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Je remercie à nouveau la commission des finances, qui a vu très juste. La vente de ce terrain à près de CHF 1 mio est utopique, mais néanmoins, nous sommes prêts pour le futur s'il y avait un investisseur intéressé.

Le président remercie M. Graber et donne la parole à M. Denis Berger.

M. Berger, commission des finances

Je confirme que la commission des finances n'est pas prête à acheter ce terrain à ce prix. Nous avons envisagé la possibilité et proposer à la municipalité de conserver ce terrain pour y construire, autre chose, elle-même. Devant les besoins urgents de rénovations et autres travaux extrêmement conséquents, nous pensons que si nous avons la possibilité de vendre à ce prix, cela permettra d'éviter certains emprunts supplémentaires. Nous vous recommandons d'accepter ce préavis.

Le président remercie M. Berger et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 16/2019 - Demande d'autorisation de vendre la parcelle N° 142 « Annexe de l'Observatoire » d'une surface de 3274 m²

- **Vu le préavis de la municipalité N° 16/2019**
- **Où le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle N° 142 « annexe de l'Observatoire », pour un montant total de CHF 982'000

d'affecter le montant de la vente de CHF 982'000 sur le fonds de réserve pour investissements et amortissements futurs, au compte 9282.01 du bilan

▪ **Accepté**

Par :

33 voix pour

0 voix contre

1 abstention

- **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales

Le président passe la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, délégué à Région de Nyon

Lors des deux dernières séances, nous avons traité et approuvé un certain nombre de préavis et discuté de certains sujets, tels que les comptes 2018, ou la prolongation du DISREN. Vous pouvez constater qu'environ la moitié des préavis concerne la mobilité et les transports publics (dicastère de notre syndic M. Pierre Graber). Ce dicastère à Région de Nyon est celui qui engendre le plus de projets et qui rencontre le plus de succès. Malheureusement, c'est également celui qui donne le plus de travail à notre syndic, mais il est unanimement reconnu comme étant bien géré et je profite de cette occasion pour le remercier pour cet excellent travail qu'il effectue pour Région de Nyon.

Pour les préavis à venir, nous avons une séance la semaine prochaine. Comme il est de saison, nous allons certainement approuver le budget 2020. Nous avons une proposition de soutien de CHF 200'000.- au festival « Visions du Réel », et une proposition de discussion du projet de règlement du DISREN.

Pour les comptes 2018, le préavis a été approuvé, mais le rapport de la commission de gestion a relevé quelques dysfonctionnements au sein de Région de Nyon. Elle a

notamment relevé un conflit d'intérêts dans la composition de la commission culturelle, dans la mesure où les membres de cette commission étaient en même temps les bénéficiaires, ce qui a fait rapidement augmenter les subventions culturelles. Elle a également relevé un dépassement de compétences dans le financement de l'acquisition d'un immeuble (siège de Région de Nyon) qui aurait dû passer par le conseil intercommunal de Région de Nyon, ce qui n'a pas été fait. Pour ces deux points, les corrections ont été effectuées et sont maintenant liquidées.

Concernant le DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon), le conseil intercommunal a décidé de prolonger ce dispositif pour la nouvelle législature de 2020 à 2025. Ce système fonctionne relativement bien. Des améliorations vont être discutées la semaine prochaine. Jusqu'à présent, 15 projets dans notre région ont été financés avec ce système (investissements touristiques tels que la première étape du parking de la Givrine, ou avec TéléDôle aux Dappes).

Chaque commune devra apporter son soutien au reste des membres du DISREN et nous devrons, nous aussi, nous prononcer au début de l'année prochaine sur notre maintien au sein du DISREN, ce que j'espère.

Le président remercie M. Odermatt et ouvre la discussion à des questions concernant Région de Nyon. La parole n'étant pas demandée, aucun autre délégué ou représentant ne souhaitant prendre la parole, il clôt la discussion et passe au point 6 de l'ordre du jour.

▪ Point n° 6 de l'ordre du jour

Propositions individuelles et divers

Le président informe que les dates des prochains conseils ne sont pas tout-à-fait arrêtées, mise à part **le prochain qui se déroulera le 24 mars**. Une information pour les suivants sera envoyée par mail.

Le président ouvre la discussion et donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Archer Galibourg

Je souhaite remercier la municipalité pour l'inauguration de l'école. J'y ai beaucoup apprécié la luminosité naturelle, grâce aux grandes baies vitrées.

Je félicite également la voirie pour les jolies décorations dans le village. Les sapins avec leurs guirlandes lumineuses sont magnifiques et donnent une belle ambiance.

Le dernier point concerne également la lumière. Je suis sûre que tout le monde ici a déjà vu les images de notre planète prises depuis l'espace, y compris celles de nuit. Ce qui frappe sur ces images est la quantité de lumière que les scientifiques qualifient de « pollution lumineuse ». Elle est très dangereuse pour la faune et la flore, ainsi que pour l'être humain.

Quand je suis arrivée à St-Cergue il y a 15 ans, j'étais tellement contente que ce village soit entouré par la nature et ne suive pas la tendance des villes de mettre des lampadaires partout, mais plutôt de les limiter au centre du village. Les différents quartiers (Guinfard, La St-Cergue, Les Mouilles, Les Pelesses, Les Seytines, Les Clairvaux, etc.) restent dans l'obscurité.

Dans les faits, il y a un mouvement international pour préserver la nuit et dont la Suisse fait partie (Dark Sky Switzerland). Je voyais St-Cergue comme un modèle. Peut-être comprendrez-vous ma tristesse de voir des lampadaires dans le nouveau quartier des Tencoys, malgré que les lumières soient orientées vers le bas, elles sont très fortes et n'ont pas de détecteurs de mouvements.

J'ai l'impression que St-Cergue vient de faire un pas en arrière. Si c'est pour accommoder les citoyens des grandes villes du bas qui ont envie d'habiter dans la nature, ils doivent accepter de vivre en harmonie avec elle. Aujourd'hui on comprend que toutes nos actions sur cette planète ont un impact sur l'environnement et on doit bien réfléchir avant de faire les mauvais choix.

Je voudrais savoir pourquoi notre village a permis de telles installations ? Merci

Le président remercie Mme Archer Galibourg et donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Gafner, municipal

Ce quartier des Tencoys répond à un plan de quartier et mis à part les travaux de construction qui doivent respecter notre règlement communal, les infrastructures sont du domaine privé et ne nous sont pas soumises à notre approbation. Il s'agit de décisions de « co-propriétaires » pour lesquelles nous ne pouvons pas interagir.

Le président remercie M. Gafner et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Les installations et l'électricité sont donc payées par les propriétaires ?

M. Gafner

Oui

Le président rappelle que lors des mises à l'enquête de constructions, les citoyens peuvent se renseigner, faire des remarques, voire des oppositions et ainsi garder leur droit à s'exprimer. Il donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Archer Galibourg

J'avais bien considéré que cela était du domaine privé, mais si moi je souhaite réaliser quelque chose chez moi, sur mon terrain, je dois quand même demander l'autorisation à la commune.

M. Gafner, municipal

Effectivement, mais du moment que vous respectez le règlement communal, nous ne pouvons pas nous opposer. Si vous allez au tribunal, vous allez gagner. Il n'y a aucune loi qui empêche de mettre de la lumière dans un quartier.

Le président remercie M. Gafner et donne la parole à M. David Ott

M. Ott

Peut-on changer le règlement communal pour tenir compte du développement durable, du respect de la nature. Ce que Mme Archer Galibourg a partagé n'est pas incompréhensible.

Le président remercie M. Ott et rappelle que nous avons un règlement du conseil communal qui nous donne un outil démocratique pour faire des propositions, des suggestions, des pétitions. Il encourage les conseillers à réfléchir à ce sujet, qui peut être intéressant pour la commission d'urbanisme. Il y a matière à discussion, pour que l'année prochaine quelqu'un vienne avec une proposition. Il clôt cette discussion et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger

Je m'inquiète de voir le nombre de voitures, aux heures d'entrées et sorties de l'école, et si un jour le Vallon est rempli dès le matin, comment vont faire les parents qui amènent les enfants à l'école ? La municipalité ne devrait-elle ressortir le projet du parking de La Licorne ?

Le président remercie M. Scheidegger et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Vous avez entièrement raison et nous le constatons d'ailleurs à chaque manifestations. Le parking actuel est bien trop petit. Nous avons besoin d'un parking supplémentaire dans le centre du village. Malheureusement pour des questions budgétaire, nous ne pouvons pas prendre en compte l'étude que nous avons réalisée et faire ce parking. Nous espérons détruire l'école Jean-Jacques Rousseau et faire un parking de surface et nous allons devoir la rénover pour la rentrée 2020.

C'est un véritable problème, mais soyons écologiques et pensons écologie : si les parents vivant dans les quartiers périphériques doivent amener leurs petits enfants en voiture, peut-être que les touristes pourraient utiliser les transports publics et laisser la voiture à la maison. Cela nous éviterait de devoir dépenser CHF 4 à 5 mio. Mais c'est une solution à laquelle je ne crois pas.

Le président remercie M. Graber et clôt la discussion. La parole n'étant plus demandée, le président remercie le conseil pour son attention, remercie et félicite la municipalité pour l'excellence de son travail, pour sa disponibilité, et pour les nombreux chantiers gigantesques menés à bien cette année.

Il remercie les diverses commissions pour les heures consacrées à étudier tous ces dossiers avec compétences et sagacité.

Il remercie le bureau et la secrétaire pour l'engagement et le travail de dépouillement lors des votations.

Il remercie le concierge pour la préparation de la salle et le technicien qui assure un accompagnement audio et visuel de qualité.

Pour terminer cette année 2019 et pour souhaiter une période de l'Avent paisible, des Fêtes de Noël et de fin d'Année heureuses et chaleureuses, il partage un petit jeu de mot, trouvé dans un marché de Noël et qui change sa vie : « une vue depuis la parcelle que nous allons prochainement vendre (parcelle N° 142) » à un riche promoteur.

Je nous souhaite de nous lever tous les jours de Bonheur

Il donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Au nom de la municipalité, je remercie le président, le bureau, les conseillers municipaux pour tout le travail qui a été fait cette année. Je vous souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année à tous, ainsi qu'à notre boursier que je remercie pour tout ce qu'il a fait et je vous convie à partager le verre de l'amitié. A l'année prochaine !

Le président clôt la séance à 21h35 et invite l'assemblée à la verrée organisée par la municipalité. **La prochaine séance du conseil communal aura lieu le 24 mars 2020.**

Le président

Jean-Michel Rey

15.01.2020



La secrétaire

Maria-José Hautier